

LÉGISLATURE 2020 - 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
17 SEPTEMBRE 2024

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	M. CONRAD, B. DESPLAND, J. PARACCHINI
		MM.	S. AGUET, D. ANDALORO, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, R. PARTY et M. SUTER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	M. PASCHE, Adjointe
<u>EXCUSÉES-É</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		Mmes	C. BAILLIF et A.-M. PUGIN
		M.	F. MERLON

En l'absence de **Mme la Présidente**, la séance est ouverte à 20h00 et présidée par **M. le Vice-Président**, tandis que le poste de Vice-Président est repris par la doyenne d'âge, **Mme Despland**.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 1^{er} juillet 2024, **M. le Vice-Président** demande si l'un-e des Conseillers-ères municipaux-ales a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 26 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2025, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 10'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition (augmentation de CHF 5'000.--);
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2025 du Bibliobus intercommunal, pour un montant de CHF 800'000.-- (augmentation de CHF 40'000.--);
- du financement en 2025, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'500'000.-- (reconduction);
- du financement en 2025, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des

dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 350'000.-- (augmentation de CHF 50'000.--);

- du financement en 2025 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.-- (reconduction);
- de la participation en 2025 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-- (reconduction);
- de l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 1'500'000.-- pour l'achat de 6 minibus et de bornes de recharge pour la prestation du Bibliobus intercommunal (nouveau).

Aucun-e Conseiller-ère municipal-e ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.
Il est donc pris acte de ces décisions.

b) Sortie de fin de législature

Le bureau communique que la sortie de fin de législature se tiendra finalement sur deux jours, un samedi et un dimanche avant les vacances pascales (fin mars / début avril). Un doodle sera envoyé afin de déterminer les dates les plus populaires. La destination proposée est Zermatt.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

a) Remerciements

M. Bouvier tient à remercier tous les partenaires ayant œuvré pour la réussite du 1^{er} Août. Sous la houlette de **Mme Pasche** et de Mme Noverraz, la fête a remporté un vif succès, notamment avec le retour très apprécié du feu de joie.

b) Contrôle de police

M. Bouvier annonce que le contrôle du respect du feu de la route de Valleiry, le 26 août dernier, a mobilisé 17 policiers appartenant à l'unité routière et à la police de proximité. Un très grand nombre d'infractions ont été verbalisées dont la majorité entre 6h15 et 7h15.

Un projet de rétrécir le pont et d'y installer un feu permanent est envisagé.

M. Schopfer confirme que même si le feu est vert pour ne laisser passer que 5-6 véhicules, les vagues successives comptent souvent 10 voitures.

c) Banc sur un chemin de promeneurs

M. Bouvier remercie chaleureusement **M. Party** et son beau-père, M. D. Hoffmann, pour la fabrication et l'installation du banc entièrement en bois le long de la promenade du Rhône (juste après le 1^{er} champs de l'Ancienne-Tannerie). C'est un très joli cadeau à la Commune et à ses randonneurs.

d) Démission de M. Delmano

M. Bouvier fait officiellement part du départ volontaire de M. Delmano, engagé en octobre 2022 en tant que « Responsable technique et des espaces verts ».

En effet, la pression ressentie par les exigences et les nombreuses interpellations de la population ainsi que l'évolution de ce poste ont poussé M. Delmano à quitter la Commune pour rejoindre son métier de cœur. Une proposition différente lui a été faite par l'Exécutif, mais tout en l'appréciant, M. Delmano a maintenu sa décision.

M. Bouvier le remercie sincèrement pour la disponibilité, l'écoute et la minutie dont il a su faire preuve durant cette année et demie.

Pour l'instant et en accord avec le reste de l'équipe, l'Exécutif a collégialement décidé de ne pas

engager une nouvelle personne mais de réfléchir encore au meilleur profil qui soit pour ce poste tant administratif que technique. Une personne a donc été mandatée pour gérer temporairement ces aspects et, en tant que spécialiste en gestion d'entreprise, permettra à l'Exécutif d'avoir un retour ainsi que des précisions utiles pour une définition plus affinée du profil à recruter.

M. Party souligne que c'était très bien d'avoir un technicien dans la Commune.

M. Bouvier constate que la Commune est une des rares à fonctionner sans un Secrétaire général, il n'en reste a priori que 3 sur le Canton.

M. Party demande quelle est la différence entre un secrétaire et un secrétaire général ?

M. Bouvier indique qu'un Secrétaire général assure le lien entre l'Exécutif et les différents services de la commune et du canton. Il planifie et coordonne les dossiers des dicastères.

e) Bilan Unicef « Commune amie des enfants »

Mme Pasche revient sur la présentation des résultats et de l'opportunité ainsi donnée d'affiner de vive voix certaines des réponses car le questionnaire n'est pas prévu pour une si petite commune.

La présentation a mis en avant les forces et les faiblesses mais surtout les possibilités d'amélioration. Plusieurs d'entre elles sont d'ailleurs fort intéressantes.

En revanche, l'obtention du label « Commune amie des enfants » nécessite la mise en place d'un programme relativement conséquent, impliquant notamment une participation des enfants et des enseignants sur 4 ans.

Dans un premier temps, la Commune peut se baser sur le bilan et avancer en faisant des propositions selon les idées d'amélioration fournies.

f) TPG

Mme Pasche rappelle qu'en 2025, les abonnements annuels ou mensuels juniors (jusqu'à 25 ans) seront gratuits pour les étudiants ou les jeunes à faible revenu. Les seniors quant à eux n'en paieront plus que le 50%.

Dès lors, les subventions offertes à ces deux tranches de la population chancinoise pourraient être reportées sur les abonnements annuels des 25 à 64 ans, en proposant une réduction de CHF 100.--. Selon l'étude effectuée par les TPG, le même budget voire moins devrait être suffisant pour supporter ces coûts.

Un devis pour effectuer un Plan mobilité a également été demandé.

g) FASe / BUPP

Mme Pasche informe le Conseil municipal de la future inauguration du « Bupp Champagne », le 15 janvier 2025.

En effet, grâce à sa Maison des Associations (MdA), Chancy sera le centre du Bupp Champagne. Pour mémoire, la FASe / BUPP se charge d'accompagner les jeunes, certains en difficulté, de 12 à 25 ans des 7 communes de la Champagne, auparavant rattachées au BUPP Bernex / Confignon.

Suite à quelques plaintes reçues au sujet du bruit autour de la MdA, **Mme Pasche** communique que les jeunes bénéficiant d'un local en gestion accompagnée au sous-sol de la MdA ont été privés de leurs clés durant tout l'été suite à des incivilités. Ils se sont donc réunis à l'extérieur sans respecter les règles du bien-vivre ensemble. Cet apprentissage quelque peu compliqué pour certains d'entre eux est un véritable travail de longue haleine entrepris avec les TSHM.

Plusieurs micro-actions seront organisées à cet effet, notamment un « Esprit Shonen » (sorte de Café philo) pour entrer en communication avec eux d'une autre façon.

h) Festival Antigél

Mme Pasche communique que le Festival Antigél souhaite venir à Chancy. Elle mentionne que cette manifestation touche CHF 400'000.-- du Fonds intercommunal, pour autant que la

programmation englobe un certain nombre de communes genevoises. La première proposition reçue demandait une participation financière de CHF 7'000.--, finalement abaissée à CHF 3'500.--.

Antigel cherche des lieux atypiques pour proposer ses concerts du 6 février au 1^{er} mars, la Forge ou le Moulin Roget ont été évoqués mais ne sont en aucun cas sécurisés pour accueillir du public.

MM. Aguet et Schopfer sont sceptiques sur le bienfondé de cet investissement.

M. le Président demande un vote de principe sur la venue du Festival Antigel à Chancy. Cette proposition est refusée par 4 contre, 2 pour et 3 abstentions.

Il est pris acte de cette décision.

i) Fête des sorcières et des sorciers

Mme Pasche annonce avoir fait une relance à toutes les associations chancynaises pour la reprise de cette manifestation, avec un délai de réponse au 30 septembre 2024.

j) Décembre en fête(s)

Mme Pasche rappelle que les associations chancynaises sont sollicitées pour une programmation festive du 1^{er} au 26 décembre 2024.

Pour information, le 1^{er} décembre, les vœux de la Mairie se fêteront avec un petit-déjeuner à la Maison des Associations, un concert de la chorale l'Amidoré de Bernex est prévu le jeudi 5 décembre, le Marché de Noël aura lieu le 7 décembre, une conteuse sera présente le 21 décembre et le Petit Noël solidaire sera organisé par la CASSL le 26 décembre. Un « ciné chausson » devrait également être programmé.

k) Cité de l'énergie

M. Beuchat signale que la Commune devrait obtenir le label « Cité de l'énergie - gold » et remercie tous les commissaires ainsi que le personnel de la Mairie ayant contribué à son obtention.

l) Changement de la limitation de vitesse

M. Beuchat avise que le tronçon actuellement à 80 km/h à la sortie du village en direction de Valleiry sera prochainement abaissé à 60 km/h.

m) Travaux du Café du Virage

M. Beuchat rapporte que les travaux du Café du Virage ont malheureusement pris du retard, notamment les aménagements extérieurs, et ne seront probablement pas terminés fin 2024.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

La commission ne s'est pas réunie depuis le 21 mai dernier. Une séance sera fixée en octobre.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Ventre mentionne les différents points discutés lors de la dernière séance, notamment les statistiques radar ainsi que la subvention TPG. Il remarque par ailleurs que les totems ont été repositionnés dans le bon sens et en remercie **M. Beuchat**. Les commissaires se reverront début 2025.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Aucune communication.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland indique que le ChancyLien est actuellement en relecture.

Liée à la disponibilité de l'association « Sur les pas des Huguenots », la conférence initialement prévue le 17 octobre est reportée au 14 novembre 2024.

Elle signale par ailleurs que cette association a décerné un diplôme à la Commune pour son soutien dans l'entretien des sentiers.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber confirme que la Journée de la propreté aura lieu le samedi 28 septembre.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

Aucune communication.

Chemin de Champlong

M. Party avertit que ce chemin est fortement déformé au niveau du regard et que malgré la signalisation, il devient dangereux, notamment de nuit.

M. Beuchat lui confirme que cette réparation sera effectuée prochainement en compensation des mises à disposition d'emplacements de chantier à Spie (mise en place de la fibre optique).

Fête de l'Escalade

Il est noté que cette manifestation est plus marquée à Sézegnin qu'à Chancy.

Parc du Menhir

Il est constaté que l'utilisation des grills mis à disposition génère passablement de déchets, laissés généralement sur place.

M. Beuchat déclare que la mise à disposition de poubelles supplémentaires n'empêchera malheureusement pas ces incivilités, sachant que la déchetterie est à moins de 50 mètres. Un panneau demandant à ce que la place reste propre sera installé, comme à d'autres endroits dans les environs.

M. le Président lève la séance à 21h27.

En l'absence de la Présidente du Conseil municipal
Stefano Ventre


Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer


La Secrétaire
Joëlle Noverraz